

Les restaurants attendront jusqu'au premier avril

Les magasins et les musées devraient rouvrir leurs portes le 1er mars. Terrasses et restaurants devront patienter jusqu'au 1er avril.



Le Conseil fédéral tenait sa conférence de presse.

Bild: screenshot youtube

Les magasins, les musées ou encore les zoos devraient rouvrir leurs portes le 1er mars. Mais pas encore les restaurants. Le Conseil fédéral a présenté mercredi de premiers assouplissements.

Les infections, les hospitalisations et les décès ont baissé au cours des dernières semaines, explique le gouvernement dans un communiqué. La situation épidémiologique reste toutefois fragile et incertaine, en raison des nouveaux variants du coronavirus beaucoup plus contagieux. Le nombre de cas liés à ces mutations double tous les 10 à 14 jours. La réduction globale des cas devrait ainsi ralentir dans un futur proche. Et une nouvelle augmentation n'est pas exclue. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose une réouverture prudente et par étapes. Seules les activités avec un faible risque d'infections seront de nouveau autorisées le 1er mars.

Tous les magasins pourront rouvrir leurs portes. Le nombre de clients sera toutefois restreint. Les musées, les salles de lecture des bibliothèques ou des archives, les centres de loisirs en extérieur, comme les zoos ou les jardins botaniques, seront également de nouveau accessibles. Le port du masque y sera obligatoire, les distances devront être maintenues et les capacités d'accueil restreintes. Les installations sportives, telles que les patinoires et les terrains de tennis ou de football, seront de nouveau ouvertes.

Seuls des groupes de cinq personnes maximum pourront y accéder. Les compétitions et les événements pour adultes sont interdits. Les jeunes jusqu'à 18 ans pourront en revanche profiter des offres culturelles et sportives. La tranche d'âge a particulièrement souffert des mesures restrictives, note le gouvernement.

D'autres allègements pourraient être décidés dès le 1er avril, si la situation épidémiologique le permet. Il pourrait notamment s'agir de la réouverture des terrasses des restaurants ou de la possibilité de faire du sport à l'intérieur ou d'organiser des événements culturels ou sportifs avec public. Plusieurs conditions devront toutefois être réunies. Le taux de positivité devra être inférieur à 5%, l'occupation des lits de soins intensifs par les patients Covid inférieure à 25%, le taux de reproduction en dessous de 1, et l'incidence sur 14 jours au 24 mars pas plus haute que celle du 1er mars. Le gouvernement précise toutefois que les assouplissements ne seront en aucun cas automatiques. Les cantons doivent encore se prononcer sur le paquet d'assouplissements. Le Conseil fédéral prendra une décision définitive le 24 février. (htr/ats)

Publiziert am Mittwoch, 17. Februar 2021